

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Soumaya Yahyaoui

<https://www.cadre21.org/membres/aa6cf3422b04d6df83a9cbee>

Date d'obtention : 2024-04-22 18:13:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que je retiens principalement de ma formation sur le sexto, ce sont les différentes étapes à suivre lors de chaque intervention, que ce soit avec la victime ou avec les autres élèves.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis désormais conscient qu'il y a des formulaires à remplir, ce qui garantit que toutes les questions nécessaires sont posées. Cela est particulièrement utile, car il est facile d'oublier certains détails sur le moment. De plus, ces outils me permettront de mieux guider mon équipe-école dans leurs interventions lors de ces types de situations.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Leur confidentialité ainsi que leur bien-être.